

Une fonction publique hospitalière bien présente mais des besoins importants

Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais-Picardie n° 23 – août 2016

L'offre de santé (publique et privée) en Nord-Pas-de-Calais-Picardie contribue à garantir le bon état de santé de sa population singulièrement exposée à des difficultés sanitaires et sociales.

Une présence de la fonction publique hospitalière comparable à la moyenne nationale

En Nord-Pas-de-Calais-Picardie, près de 115 000 agents travaillent en 2013 dans des établissements sanitaires (hôpitaux) et médico-sociaux (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou personnes handicapées) soumis au droit administratif, autrement dit dans la fonction publique hospitalière. La densité est légèrement supérieure au niveau national : 19,1 emplois pour 1 000 habitants contre 18 %. La région se classe ainsi en quatrième position derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Ce positionnement reste le même en tenant compte du recours au temps partiel ou en rapportant le volume d'emplois à la population régionale. Parmi les 115 000 agents régionaux, plus de 70 % interviennent directement dans le domaine des soins.

Une offre de santé privée moins étoffée

L'action de la fonction publique hospitalière s'articule avec celle des établissements de santé privés (sanitaires et médico-sociaux) et les professionnels de santé libéraux exerçant en cabinet (ou soins de ville). Dans la région, les établissements de santé privés emploient 91 300 salariés, ce qui correspond à une densité de 15,2 emplois pour 1 000 habitants. Bien que ce ratio soit inférieur au niveau national (15,7 emplois pour 1 000 Métropolitains), le Nord-Pas-de-Calais-Picardie dispose de densités d'offre de santé (publique et privée) relativement « équilibrées » et proches de la moyenne métropolitaine comparé aux autres régions.

L'offre de soins de ville est plus limitée. En 2013, 27 200 médecins, infirmiers, dentistes et masseurs-kinésithérapeutes concourent à l'offre de soins de ville, soit 8,2 % des effectifs nationaux. La densité régionale de ces professionnels de santé est moins élevée qu'en métropole, surtout pour les spécialistes. Les spécialités les plus concernées par cette sous-représentation sont la psychiatrie, la cardiologie, l'ophtalmologie, la dermatologie et la pédiatrie.

Un état de santé de la population du Nord-Pas-de-Calais-Picardie plus dégradé que la moyenne nationale

Si la région est la plus jeune de France, elle est confrontée à des difficultés sanitaires importantes. La mortalité y est la plus élevée, l'espérance de vie la plus courte et la prévalence de certaines pathologies (comme le diabète) plus forte. Les comportements à risque y sont plus fréquents (consommation d'alcool ou de tabac, mauvaises habitudes alimentaires...).

Par ailleurs, les actions de prévention organisées par les autorités sanitaires sont également moins suivies. Le dépistage du cancer du sein ou du cancer colorectal (recommandé pour les 50-74 ans tous les deux ans) est moins pratiqué par la population régionale. De même, malgré une mobilisation depuis 10 ans et le déploiement de différentes mesures, la surmortalité due au diabète dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie est la plus élevée de France métropolitaine et sa progression n'est pas endiguée.

| Établissements de santé publics ¹ | Effectif | Densité (pour 1 000 habitants) |
|--|-----------|-----------------------------------|
| Nord-Pas-de-Calais-Picardie | 115 000 | 19,1 |
| France métropolitaine | 1 150 000 | 18,0 |
| <hr/> | | |
| Établissements de santé privés ² | | |
| Nord-Pas-de-Calais-Picardie | 91 300 | 15,2 |
| France métropolitaine | 998 300 | 15,7 |
| <hr/> | | |
| Soins de ville ³ | | |
| Nord-Pas-de-Calais-Picardie | 27 200 | 4,5 |
| France métropolitaine | 331 700 | 5,2 |

Sources et champs

1 – Insee, *Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) et recensement de la population 2013* : Médecins hospitaliers, personnels de la filière soignante (infirmiers, aide-soignants), personnels non soignants (filiales administrative et technique-ouvrière ; filiales médico-technique et socio-éducative).

2 – Insee, *dispositif Connaissance locale de l'appareil productif et recensement de la population 2013*

3 – ARS, *Répertoire partagé des professionnels de santé, Adeli* : professionnels de santé exerçant une activité libérale (cabinet en ville) ou mixte (salariée et libérale). Cette rubrique comprend : les médecins généralistes et spécialistes, les dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers.

Compte tenu du statut de certaines professions de santé et des sources mobilisées qui couvrent des champs différents, il n'est pas possible de sommer ces effectifs pour obtenir le nombre total d'emplois dans le domaine de la santé.

Retrouvez les résultats complets de cette étude sur [insee.fr](http://www.insee.fr) :

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/collection.asp?reg_id=33&ref_id=insee-analyses



Contact presse : Géraldine Caron – ☎ 03 20 62 86 04

✉ communication-npdc@insee.fr et dr80-communication-externe@insee.fr